

Platon, *Les Lois* [Œuvres complètes, t. X1, 2], Les Belles Lettres, Paris, 1975, 155 pp.

---

«Les poètes aussi sont une race divine, inspirée lorsqu'elle chante, et avec l'aide des Grâces et des Muses ils atteignent à tout instant bien des faits historiques [plus exactement : "véritables", κατ' ἀλήθειαν].» (682a)

«Ce qu'une cité et chacun de nous doivent hâter de leurs vœux, c'est d'être raisonnables [litt. "d'avoir un intellect", νοῦν ἔξει].» (687e)

Il y a là une allusion à l'étymologie du mot τέχνη, «art», l'art étant identifié à la possession de l'intellect (ἔξις νοῦ ou ἔχειν νοῦν, cf. *Cratyle*, 414b).

«Lorsque le poète est installé sur le trépied de la Muse, il n'est plus maître de son esprit, mais, à la façon d'une source, il laisse librement couler ce qui afflue.» (719c)

L'extrait suivant, plus long, parle de l'égalité, notion souvent confuse dans l'esprit de beaucoup, malgré son apparente simplicité :

«Un vieux dicton et qui dit vrai, d'après lequel égalité engendre amitié, a sans doute beaucoup de raison et d'harmonie ; mais quelle peut bien être l'égalité capable de cet effet, voilà qui n'est pas fort clair et cette incertitude nous embarrasse fort.

Il y a en effet *deux égalités, qui portent le même nom mais en pratique s'opposent presque*, sous bien des rapports.

L'une, toute cité et tout législateur arrivent à l'introduire dans les marques d'honneur, celle qui est égale selon la mesure, le poids et le nombre ; il suffit de la réaliser par le sort dans les distributions.

Mais l'égalité *la plus vraie et la plus excellente* n'apparaît pas aussi facilement à tout le monde. Elle suppose le jugement de Zeus et vient rarement au secours des hommes, mais le rare secours qu'elle apporte aux cités ou même aux individus ne leur vaut que des biens ; au plus grand elle attribue davantage, au plus petit, moins, donnant à chacun en proportion de sa nature et, par exemple, aux mérites plus grands, de plus grands honneurs, tandis qu'à ceux qui sont à l'opposé pour la vertu et l'éducation elle dispense leur dû suivant la même règle.» (757a à c)

La seconde égalité correspond à la notion même du mot grec νόμος, «loi» ; cette loi est par définition distributive (le verbe νεμω signifie «distribuer»).

---